

DECRET n°2010-216 DU 04 JUIN 2010

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales (FAAELN).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-243 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Vu** le décret n° 2009-703 /MCAPLN/CAB/DC/SGM/SP du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur Hervé F. DAGBA**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- **Madame Omonlara ADJADI**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- **Madame Sylvie DOVOEDO DEDEWANOU**, représentant le Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle ;
- **Monsieur Simon A. ADEYINKA**, représentant le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- **Monsieur Marius DAKPOGAN**, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- **Monsieur Désiré Dieudonné DIDAVI**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Ibrahim MOUSTAPHA**; représentant du Personnel du FAAELN.

Article 2 : Monsieur **Hervé F. DAGBA**, représentant le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3: La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de (03) trois ans renouvelable une fois, à compter de leur date d'installation officielle.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr BONI YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,

Galiou D. SOGLO

AMPLIATIONS : PR : 06 – AN : 04 - CS : 02 - CC : 02 - CES : 02 - HAAC : 02 - HCJ : 02 MECPDEPPCAG-02- MCAPLN : 04
- MEF : 04 -AUTRES MINISTERES : 28 - SGG : 04 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 - BN-DAN-DLC : 03 - GCONB-
DGCST-INSAE-IGE : 04 - BCP-CSM-IGAA : 03 -UAC-ENAM-FADESP : 03 - UNIPAR FDSP : 02 FAAELN : 02.